

Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 16, Rue d'Angleterre

CONTRIBUTIONS :		PUBLICATIONS :	
Par An	100	Par An	100
Par Trimestre	33	Par Trimestre	33
Par Mois	3	Par Mois	3
Par Jour	0,33	Par Jour	0,33

BRÉVICHES DE LA NUIT

LE SÉNAT

M. Piétre et Expert-Besongon demandent, sans succès, une augmentation de salaire pour les employés du Muséum.
M. Gérard a été plus heureux quand il sollicite une subvention de 7.000 fr. pour la Société de l'histoire de la Révolution Française.
Vingt-cinq mille francs sont votés pour une subvention à l'Institut de Nancy.
Le défilé des chapitres continue.
Sur le chapitre 10, **M. Pedebidze** demande une amélioration de situation pour les instituteurs et institutrices détachés dans les lycées et collèges.
Le Ministre promet de s'en occuper et on vote le chapitre.
Sur le chapitre 30 (œuvres complémentaires de l'école), **M. Strauss**, par voie d'amendement, demande le rétablissement du crédit voté par la Chambre qui est de 330.000 francs au lieu de 200.000.
L'amendement combattu par **M. Guyot** (Rhône) remplaçant **M. Combes**, rapporteur, empêché, est repoussé par 167 voix contre 118.
Les autres chapitres sont adoptés; le budget des beaux-arts est voté sans discussion.
On passe au budget de la guerre.
M. de Goulaine reproche au ministre de la Guerre d'avoir perdu de vue les devoirs qui lui incombent, d'avoir introduit la politique et, par conséquent, la division dans les régiments.
M. de Goulaine est interrompu à chaque instant par la gauche; il poursuit au milieu du bruit.
Aux soldats on préche l'indiscipline ou, du moins, on leur représente le métier des armes comme une corvée et non comme un devoir sacré. Ce n'est pas avec ces procédés qu'on fait une armée solide, c'est avec eux qu'on la compromet. (Vifs applaudissements au centre et à droite).
M. de Lamarzelle traite la question de l'avancement des officiers.
En termes éloquentes, il accuse le ministre de la guerre de s'être érigé en juge unique et souverain de l'avancement des officiers. Les Commissions de classement ont été supprimées; c'est comme cela qu'on organise une armée de coup d'Etat. Il est toutefois une Commission de classement, c'est le conseil de la guerre qui ne juge que les officiers membres du Parlement. Or quels sont les parlementaires pour lesquels sont réservés les faveurs? Ceux-là mêmes qui font le métier de diffamer l'armée et de répandre l'indiscipline et la rébellion parmi les soldats.
Canche. — Chacun son tour!
M. de Lamarzelle. — Je retiens cet aveu! L'armée française en déclarant qu'elle a des principes, elle est incapable d'avoir une armée réellement forte.
L'honorable orateur en résumant son banc est vivement félicité par ses amis.
Le général **André** se félicite de ce que l'orientation qu'il a donnée à nos affaires militaires ne soit pas du goût des adversaires de la République.
Il affirme qu'il ne demande aux officiers qu'une seule chose, la neutralité. Le ministre réplique la réponse qu'il a faite récemment à **M. Fougère**.
La séance est levée et renvoyée à lundi à 2 heures.

LE PROTOCOLE

Il est officiellement décidé, que **M. Mollard** accompagnera **M. Loubet** en Russie, et que **M. Crozier** représentera la France à la même époque aux cérémonies de Londres et de Madrid.

L'ALCOOL DÉNATURÉ

On sait que prochainement aura lieu une exposition-concours d'appareils et moteurs fonctionnant avec l'alcool dénaturé, des courses d'automobiles seront organisées à cette occasion.
Le ministre vient de désigner les commissaires de l'épreuve de vitesse du circuit du Nord, ce sont : **M. Fanechon**, commissaire-général; **MM. Huet Pierron** et de la Valette, commissaires.

INCENDIE À PARIS

Un violent incendie s'est déclaré hier soir, samedi, à 8 h. 1/2, impasse Saint-Clair, près la rue de Turéna, à Paris, chez un fabricant de carrosses.
Dix pompiers ont été amenés sur les lieux où se trouvaient sept à huit voitures de corps des pompiers et **M. Lépine**, préfet de police. Après deux heures de travail, on s'est rendu maître de feu.
La maison est détruite. On ne signale aucun accident de personnes.

EN TURQUIE

Des dépêches signalent des troubles et des rixes sanglantes en Macédoine.
D'autre part, les relations sont très tendues entre la Roumanie et la Sublime-Porte à cause du retard mis par le Sultan à ratifier une convention commerciale.

ANGLAIS ET BOERS

Berlin. — La *Presse* dit apprendre de bonne source que l'abolition de la proclamation de Kitchener, concernant le bannissement des chefs boers, est à la veille d'être proclamée.
Le roi Édouard, très touché de la générosité de Delarey à l'égard de Metbuen, aurait fait connaître au ministre de la guerre son désir formel de répondre à cet acte de générosité par l'abolition de la proclamation en question.

TRACTS ELECTORAUX

N°1 Electeurs vos impôts ont-ils augmenté?...
N°2 Le Grand Complet est enfin découvert...
N°3 Deux programmes; Choisissez L...

Demandez aux bureaux de la *Croix du Nord*, 16, rue d'Angleterre, à Lille, ces différents tracts aux prix de :
6 fr. le mille
0,90 le cent
et 0,10 le douzaine

PETIT CALENDRIER

Dimanche 23. — Les Bismarck. — Adr. : Lille-Sainte-Catherine (Bismarck), adr. noct. — Godecourt, Lille (Saint-Joseph), adr. noct. — Soleil : lever 6 h. 00, coucher 6 h. 14. — Lune : lever 7 h. 10, coucher 6 h. 10.
Lundi 24. — De la Pêrle. — Adr. : Amfrot, prot. Haubourdin (Orphelinat Saint-Augustin), Soleil : lever 6 h. 08, coucher 6 h. 16. — Lune : lever 7 h. 09 s., coucher 6 h. 46 s.

BOUILLEURS DE CRU

Le privilège des bouilleurs de cru est un véritable malheur.
C'est d'abord le fléau des pays bouilleurs. Tout le monde a remarqué combien le fait d'avoir chez soi un produit quelconque, est un excitant à la consommation de ce produit.
Quand on a une provision de vin, on oublie facilement ce qu'elle a coûté, et on en fait volontiers usage jusqu'à épuisement. Ah! mais, par exemple, quand il faudra renouveler cette provision, l'on y regardera à deux fois.
Ce qui est vrai de tout objet de consommation, quel qu'il soit, l'est également de l'alcool. S'il faut aller chercher dehors, se dérangé, se faire connaître comme acheteur, il y a bien des chances qu'on restreindra sa consommation.

Si, au contraire, il suffit d'ouvrir l'armoire, on l'ouvrira souvent, soyez-en sûr.
L'usage, en effet, veut maintenant qu'on boive à propos de tout : à propos d'une vente, d'un marché ou d'un contrat; pour une arrivée ou pour un départ; en commençant le travail et en le terminant; pour se consoler d'un chagrin ou se réjouir d'un heureux événement; pour les baptêmes, les mariages et les enterrements; pour se réchauffer ou pour se rafraîchir; pour se fortifier, pour se préserver des épidémies ou des maladies dangereuses, pour exciter l'appétit, pour faciliter la digestion, que sais-je?
Le privilège des bouilleurs de cru offre donc ceci de particulièrement périlleux, qu'il des gens toujours disposés à s'alcooliser, il offre la tentation perpétuelle de la bouteille à portée de la main et du feu entamé à la cave; c'est donc un facteur important du développement de l'alcoolisme non seulement chez les hommes, mais chez les femmes et les enfants.

Fléau des gens, le privilège est aussi le fléau de la famille, car si on fabrique de l'alcool pour soi et sa famille, on en fait aussi pour ses amis et même pour les marchands, la majeure partie de tout cela s'écoulant clandestinement.
La fraude des bouilleurs déborde et s'étend. La régie ne l'évalue qu'à quelques millions; mais en reconnaissance l'importance, serait peut-être proclamer sa suppression et par conséquent prononcer sa condamnation.

D'ailleurs, comment se frauderait-on pas, lorsqu'un seul hectolitre soustrait à la vérification de l'Etat fait gagner 150 fr.
Les preuves de cette fraude colossale abondent : a) Voulez-vous, disait le Dr Jacquet (Conférence au cirque de Roubaix, 3 mai 1901), un premier ordre de faits déjà bien suggestif? **M. Berthault** va vous le fournir; les départements à bouilleurs sont précisément ceux qui ont le plus petit nombre de débitants. La conclusion s'impose : le bouilleur, cabaretier de soi-même, l'est aussi de plus mal de ses semblables.
Une autre preuve, c'est le bénéfice inattendu, extraordinaire, que l'Etat fit tout-à-coup, lorsque le privilège fut supprimé pour quelques années. « Nous avons mis la main sur une quantité d'alcool qui nous a permis d'embaïser 40 millions de plus, disait **M. Léon Sey**, alors ministre des finances. »
Une dernière preuve de la fraude, c'est l'aveu implicite et même explicite des membres du Parlement.

Toutes les fois qu'on parle de supprimer ou simplement de réglementer le privilège, ce sont des colères et des menaces terribles.
Quand on fait tant de bruit, ce n'est pas pour rien.
Écoutez, d'ailleurs, **M. Rouvier** parlant des bouilleurs de cru à la Chambre : « J'ai connu six législatures où il y avait des bouilleurs; et je le faisais cette question : Mais que faites-vous de votre eau-de-vie? La consommation vous toute? P'en ai rencontré qui, prévoyant le but de mes questions, me répondaient avec beaucoup d'adresse : je la donne à mes amis. (On rit, et une voix au centre crie.) Pour de l'argent. (Nouveaux rires.) »

Mais alors, dira-t-on, pourquoi maintenir et même consacrer le privilège?
Pourquoi? Oh! c'est bien simple. Parce que beaucoup d'electeurs sont bouilleurs et que pas mal de députés le sont aussi.
Il y en a, en tout, huit à neuf cent mille. N'est-ce pas un fameux poids dans la balance électorale? Et n'est-il pas tout naturel qu'on hésite à mécontenter cette armée, car c'en est une, surtout quand le législateur en fait partie lui-même.

Cela est si vrai, que c'est à la veille des élections générales de 1875 que le privilège, alors aboli, fut rétabli par la Chambre; on avait besoin de popularité, on s'en faisait une tout de suite et d'un trait de plume.

Faut-il dire, comme le disait un député du Nord dans une réunion publique : « Eh bien, puisqu'il n'est ainsi, faisons-nous tous bouilleurs de cru. Nous ne le croyons pas. Si cette résolution avait pour effet unique de nous faire échapper à un impôt injuste, ce serait sans doute à dire et même à faire.
Mais cela entraîne un formidable développement de l'alcoolisme, d'un fléau qui ruine les

bourses, les santés et les âmes, chez ceux qui s'y adonnent et souvent chez leurs descendants.
Nous préférons donc, et de beaucoup, conclure avec le Dr Jacquet.

Institutions nos concitoyens de ce qu'est le bouilleur de cru : monstres-leur l'AMMÉ vital de cette étude; tous, en un pays de démocratie, doivent connaître les grandes questions qui dominent la vie sociale et politique. Surtout, cessons les lamentations vaines, les invocations aux pouvoirs publics.

Ce sont là des survivances de la monarchie. Naguère, quand un sujet était victime d'une injustice de la part d'un puissant, quand une iniquité apparaissait à tous, on s'éciait avec candeur : Oh! si le roi savait cela! Et le roi se s'émouvait guère.
Mais nous, citoyens d'une démocratie, nous avons un Parlement qui n'est qu'un appareil enregistreur des mouvements de l'opinion publique; cette opinion, façonnons-la sous notre effort par une propagande incessante.
Nous aurons bientôt, d'ailleurs, un puissant allié dans cette campagne : **Le défilé.**

Fléau du Siècle, journal mensuel illustré, 1 fr. par an. — Lille, 16, rue d'Angleterre.

CHRONIQUE ELECTORALE

Neuvième circonscription de Lille
Nous apprenons qu'une réunion des délégués des communes des cantons de Tourcoing-Nord et de Quairoy-sur-Doule forma la nouvelle circonscription de l'arrondissement de Lille, ayant pour but le choix d'un candidat républicain antimilitariste à la prochaine Assemblée législative, aura lieu aujourd'hui dimanche 23 mars, à trois heures et demie précises au Café de la Concordie, rue de Lille, à Comines.
L'ordre du jour de ce Congrès a été fixé

de la façon suivante dans une réunion préparatoire qui a eu lieu à Comines le 16 février dernier.

1° Appel des 147 délégués, désignés dans chaque commune à raison de un délégué par 100 électeurs;

2° Dépôt sur le Bureau du Congrès d'une lettre par laquelle chacun des candidats s'engage à se désister en faveur du candidat qui aura obtenu au Congrès la majorité des suffrages.

3° Discours des candidats. — Chacun des candidats, en commençant par le plus âgé, prendra le temps qu'il jugera convenable pour développer son programme.

4° Vote des délégués au bulletin secret à l'appel nominal. La majorité absolue sera nécessaire aux deux premiers tours de scrutin; en cas de troisième tour de scrutin, la majorité relative suffira.

5° Proclamation du candidat ayant obtenu la majorité comme candidat républicain antimilitariste de la 9^e circonscription de Lille. Avec une organisation et une discipline aussi sérieuses, nous n'avons pas besoin d'ajouter que le candidat désigné par le Congrès de Comines sera élu député de la 9^e circonscription de Lille avec une très grosse majorité.

Troisième Circonscription de Lille

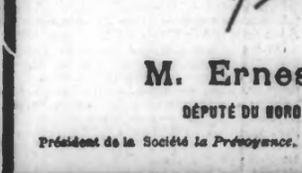
Hier soir, rue du Long-Pot, 237, salle Faq, a eu lieu une réunion au cours de laquelle **M. Franchomme**, conseiller d'arrondissement, candidat à la prochaine élection législative a développé éloquentement son programme.

L'orateur a obtenu un grand succès. La réunion s'est terminée par le vote de l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité moins 5 voix :

« Les électeurs de la 3^e circonscription, réunis au nombre de 300, au Mont-de-Terre, l'assemblant Faq, rue du Long-Pot, après avoir entendu les déclarations franchement républicaines de **M. Franchomme** et persuadés qu'il fera tous ses efforts pour la défense des idées d'ordre, de progrès et de bien-être, s'engagent à faire triompher sa candidature aux élections législatives. »

FUNÉRAILLES DE M. LOYER

Député du Nord



Président de la Société la Prévoyance. Président d'honneur du Cercle l'Espérance

Imposante manifestation

On ne saurait qu'imparfaitement retracer le caractère à la fois respectueux et imposant de la démonstration dont les funérailles de **M. Ernest Loyer** ont été hier la triste occasion.
Un suprême hommage rendu par une foule de plusieurs milliers de personnes, les uns assistant aux obsèques, les autres quittant un instant leurs occupations pour venir saluer la dépouille mortelle de celui qui fut si juste et si compréhensif, est une preuve évidente que, malgré tout, le peuple sait discerner ses véritables amis et leur rester profondément attaché.

A la maison mortuaire

Des dix heures et demie les délégations de sociétés arrivent place de Tourcoing, avec leurs drapeaux et leurs couronnes, et attendent sans bruit ni tumulte que leur place leur soit assignée par **M. Florent Bénédict**.

La maison mortuaire

Le vestibule et les salles par où l'on pénètre dans la chapelle ardente sont entièrement tapissés de draperies noires.
Le défilé est loin d'être terminé, lorsque, à dix heures trois quarts, **M. l'abbé Desmons**, curé de Notre-Dame de Consolation, vient procéder à la levée du corps.

Le Cortège

On se met en marche.
La Fanfare du Sud s'avance lentement, suivie des Sociétés de gymnastique la *Concorde* et la *Vallée* et des Anciens Combattants de 1870, de Moulins-Lille.
Le Cercle l'Espérance est précédé d'une splendide couronne d'immortelles, ornée de palmes vertes et de rubans tricolores, suivie des Sociétés de gymnastique la *Concorde* et la *Vallée* et des Anciens Combattants de 1870, de Moulins-Lille.
Le groupe des ouvriers et ouvrières de la filature est fort remarqué; on admire leur magnifique couronne.
De courts discours sont aussi sortis de modestes souvenirs portés par eux mêmes qui les offrent, à leur parrain bien-aimé! Le Cercle républicain de défense sociale

et patriotique de la deuxième circonscription a envoyé une très nombreuse délégation.

La Fanfare de Lomme est en avant du clergé et du cortège, sur les notes duquel cheminent, l'arme basse, les sapeurs-pompiers de ladite localité.

Les cotons du poêle sont tenus par **MM. Albert Motte**, secrétaire du Conseil d'administration des mines de Lens; **Léon Thirion**, flûteur, représentant le canton d'Haubourdin; **Jean-Baptiste Cordonnier**, président du Cercle l'Espérance; **Wallart**, président des Amateurs de Travail; **Léon Six**, vice-président de la Prévoyance; **Lechoir**, adjoint au maire de Lomme; **Piquet**, président du Comité électoral de Vauban.

Immédiatement derrière le cercueil se présentent le valet de chambre de **M. Ernest Loyer**, puis les députés du Nord délégués **MM. de Montambert**, **l'abbé Lemire** et **Deleune** et le Conseil municipal de Lomme au grand complet.

La famille vient ensuite.
M. Léon Houzé de l'Annoit est accompagné de **M. P. Lacoste**, de l'Ordre de Saint-Dominique.

M. Paul Rouzé de l'Annoit a pour deuilant **M. le général Loyer**, commandant la 6^e brigade d'infanterie, à Narbonne.

M. Théodore Barrois, député du Nord, marche avec **M. Pierre Lortholais**, conseiller général, chez qui on espère retrouver un digne successeur de **M. Loyer** à la Chambre des députés.

Puis c'est la foule, où sont confondues toutes les classes de la société; des enfants des écoles, les jeunes gens de l'orphelinat de Don Bosco, des représentants de toutes les communautés religieuses de la ville, **MM. les doyens**, curés ou vicaires de Lille, Lomme, etc., que le service à leurs paroisses n'a pas retenus, les notabilités, militaires, industrielles et commerciales.

Parmi ces personnages, nous avons remarqué, et nous citons au hasard et sans ordre, **M. Louis Cordonnier**, architecte; **Félix Faucher**, le lieutenant **Ricourt** du 4^e chasseurs, officier d'ordonnance du général commandant la 4^e brigade de cavalerie; **E. Villié**, la famille **Lortholais**, **MM. A. et P. de Gores**, **Bouillet-Motte**, le lieutenant-colonel **Compagnon**, directeur du génie; le colonel **Arnould**, **Pierre Ibled**, **G. de Montigny**, **Charlemagne Fauchille**, **A. Van de Weghe**, **Jean Jouis**, **P. Lacroix**, **Ludovic Legendre**, **A. et J. Houdoy**, **Umar** et **Eugène Villé**, **Tiren**, **Karl** et **Louis Stalers**, **Julien**, **Alfred** et **Louis Thirion**; **André Saint-Lager**, **A. Newham**, **Edouard Mieliez**, **Eugène Vaillant**, **Brakers** d'Hugo.

MM. Emile Scrive, conseiller général; **Hector Franchomme**, conseiller d'arrondissement; le directeur, l'administrateur et des rédacteurs de la *Croix du Nord*; **Leclercq**, du journal *Le Peuple*; **Dubas**, de *Lecho du Nord*; **E. Huet**, **Jules Six**, **P. Arouin** de *Rombilly*, le chanoine **Bourgeois**, **A. et G. Masquellier**, le général **Courbassier**, com-

mandant la 1^{re} division d'infanterie, **Lucien Le Thiery**, d'Ennequin; **A. Fauchille-Delemoy**; **Gaston Fauchille**, le capitaine de Bellemaire, le comte **A. de Gormy**, **Pharoux** de Wiltier, **Vivier** des Vallons, **Albert Taffin**, **N. Norman**, d'Estreux de Beaugrenier, **P. et G. de Beugny** d'Esperue, **Pau** **Vilain**, **Achille Lefebvre**, **Alphonse de Boning**, **F. Duponchelle** et **Henri Vasseur**, de la Société typographique lilloise; **E. Floré**, **E. Duval**; **Félix Leroy**, **Morel**, anciens députés; la famille **Scrive**.

MM. Couturier, président du Comité Agricole; **G. Guibaut**, conseiller d'arrondissement; **Georges Lefebvre**, président de la Société Typographique; **Dreuxmaux**; **Maurice Vanier**; **Auguste Poté**, conseiller général; **J. Vandame**; **Docteur Dujardin**; **Auguste Bonte**, conseiller d'arrondissement; **A. et P. Scalbert**; le chanoine **Mourau**; **Camille Bataille**; **Eugène Pierré**, **Eug. Roche**; **G. Malagré**; **Maurice Pottier**; **Docteur Carton**, du 4^e chasseurs; **P. Féron-Vrau**; **Pierre Vaidelivre**, **Edouard Martin**, **R. Descampes-Scrive**; **Albéric Pottier-Scrive**.

MM. le préfet du Nord; **A. Letailleur**, secrétaire général de la préfecture; **Lévin Daniel**, **Léon Daniel**, **André Fauchille**, **Edouard Agache**, **Marius de Vanevelles**, **Olesteix Cordonnier**, **Orr**, **Trolley** de Prévaux, **Ph. de Montigny**, **G. Boyer-Chamard**; le colonel **Maréchal**; le comte **Edmond d'Espel**, **Barrois-Brame**, **l'abbé Louten**, **Pau** **Boselli**, **Omer Bigo**, **Louis Daniel**, **G. Vaidelivre**, **G. Vandere**, **Docteur général**; **Docteur Dur**; **l'abbé Delbroux**, supérieur du collège **Saint-Joseph**; d'Espel de Fienques; **Maurice Maquet**, **Maurice Mourcou**, **André Devilder**, **Pierre Devilder**, le marquis de **Vaureilles-Sommères**.

Mme la baronne des Rotours, **MM. le commandant Dupire**; **Ch. Rousseau**, **Edmond Faucher**, **Hibert Desmette**, le chanoine **Didot**, le lieutenant-colonel **Miniscou**, le commandant **Escudier**, le général **Jeannerod**, le colonel **Guélie**, **Auguste Testelin**, **Maurice Bernard Wallart**, **Félix Dehou**, **Docteur général**; **Charles Sève**, **Auguste Charrau**, **Balthaz Roger**, **l'abbé Bun**, **Henri Thirion**, le docteur **Van Peteghem**, **Albert Gossart**, conseiller général, le capitaine **Maze-Sancier**, **Paul Le Blan**, le médecin-inspecteur **gentil**, **Achille**, **Edouard** et **Paul Lagre**, le docteur **Burlet**, **Paul Rouzé**, **deputé**; **Alex. Crespel**, **maître de la Rose**; le docteur **Lemière**, **René**, **A. Mabile** de **Poncheville**, le lieutenant-colonel **Pouillaud**, de la 1^{re} légion de gendarmerie; le Supérieur du Séminaire académique, **F. Denis** de **Péage**, le docteur **Calmette**.

M. Alexandre Messis; le capitaine d'Halloy d'Hoquincourt; **Imbert** de la **Phalcoque**; **le Dr Debière**, **Hennoth**, **Dupied**, **adjoints au maire de Lille**; **Cousin-Devos**, **Gustave Stevernyck**; **Paul Foubert**; **Emile Latné**; **Dessouville**, président du tribunal civil; **Ch. Bernard**; **l'abbé Clément Bernard**; **l'abbé Dargent**; **l'abbé Boulange**; **l'abbé Dieu**, supérieur du Collège de **Marx**; **Maurice Rose**; **Willaume**, consul de Belgique; **Jules** et **Hippolyte Fockeley**; **l'abbé Leigne**; **Jean Valenducq**; **Danochin**, conseiller général; **Maurice Tilloy**, conseiller général; **Pigeon**, **Platel**, **conseillers d'arrondissement**; le sous-intendant militaire **Coudré**; **Ignace**, chef d'escadron; **Arthaud**; **Bigo**, **Daniel**; les commandants **Eon** et **Balen**; **Boissard**; **Koechlin**; **Dolez**, **bâtonnier** de l'ordre des avocats; **Prudhomme**, **Juge** au tribunal civil; **Le Duc**, ancien vice-président du Conseil d'arrondissement; le lieutenant-colonel **Bizard**; **l'abbé Rambure**; **Quarré-Roybourbon**; **Palliez**, vice-consul de Suède et **Norvège**; **Venot**, vice-consul d'Espagne, etc., etc.

De la place de Tourcoing à l'église de Notre-Dame de Consolation, les citoyens **Auber** et **de Sabot**, tous les volets sont fermés sur le passage du cortège et à la plupart des maisons, est, partout, le **Appel**, **cravaté** de deuil.

A l'église. — Vers le cimetière

La petite église de Vauban se trouve bientôt remplie; une faible partie seulement de l'assistance a pu y pénétrer.

M. l'abbé Desmons monte à l'autel.
Une chorale formée de chœurs des diverses paroisses de Lille interprète d'une façon magistrale la messe de *Requiem* si poignante et si émouvante, surtout la longue et ardente supplication du *Dies iræ*.

L'offrande donnée à deux endroits n'a pris fin qu'au moment de l'absoute, donnée par **M. le Vicairé-général Carlier**.

Lorsque cette dernière cérémonie est accomplie, le chœur entonne l'In *parvulus* et le cortège se remet en marche vers le cimetière du Sud.

D'un bout à l'autre de la route, rue Colbert, rue de Juliers, rue des Postes et rue du Faubourg-des-Postes, toutes les fenêtres — à peine y a-t-il une exception sur cet — sont fermées en signe de deuil. Des drapeaux sont plantés partout, dans les rues populaires, l'attitude unanime est extraordinairement calme et recueillie.

Au cimetière. — Les discours

Il a fallu plus d'une heure pour parvenir à deux heures moins le quart la tête du cortège entre dans le nécropole.

Les discours ont été prononcés au milieu du rond-point.

DISCOURS DE M. Plichon

Messieurs,
C'est sur lequel va se reformer tout tombe d'abord.

Après avoir traversé la vie comme industriel, comme patron, comme homme public, il ne laisse que des amis; des amis qui rassemblent aujourd'hui, dans une commune douloureuse, une mort prématurée.

Dieu, en le rappelant à lui, laisse parmi nous un vide profond, car il était de ceux dont les qualités du cœur valaient celles de l'esprit.

Ernest Loyer naquit à Wasmes, le 21 juillet 1844; c'était un vrai Lillois, ayant dans le cœur les traditions et l'amour de sa ville natale.

Son père, industriel, instruit, était de bon sens, de bon cœur, et ne faisait entrer dans cette industrie textile, qui fait la puissance et la richesse de notre région.

Suivant les nobles traditions de nos concitoyens, **Ernest Loyer** était donc au travail quand sonna l'année terrible; il fit alors simplement, bravement son devoir. En janvier 1871, comme lieutenant il mobilisa le 4^e régiment d'ordre du jour pour sa brillante attitude à la bataille de Saint-Quentin.

« La conduite de **M. Loyer**, qui, avant cette journée, dit le rapport officiel au général Faidherbe, avait toujours été un modèle de discipline et de dévouement, fit encore, en cette circonstance, l'admiration de tous les officiers de bataillon, qui le désignèrent promptement comme s'étant conduit au-dessus de tout éloges. »

Que pourrait-on ajouter à un pareil témoignage?

Plus tard, **Ernest Loyer** succéda à son père dans la direction de son importante industrie.

Et c'est là, que se fit juger l'homme par ses qualités, tant d'industriel, que de patron et d'homme privé; d'une grande droiture, de toutes les vertus, de bon cœur, généreux, pour toutes les infortunes humaines. D'une extrême simplicité, il était modeste et doux, mais ferme en même temps, ne transigeant jamais avec ses convictions et avec les principes de sa vie.

Ses amitiés, ce fut surtout dans ses rapports avec la classe ouvrière que se manifesta le penchant de son cœur. Il aimait à s'occuper spécialement des causes sociales et de bienfaisance; c'est ainsi qu'il était secrétaire de l'œuvre des invalides du travail, et président d'honneur, après en avoir été longtemps le président dévoué, de la société de secours mutuels la *Prévoyance* de Wasmes.

Les mêmes sentiments le guidaient, lorsque sa filature ayant été détruite par un incendie en 1881, il tint à la faire reconstruire pour ne pas abandonner ses ouvriers.

Aussi, était-il entouré par eux d'une affection profonde, dont la manifestation est encore présente à tous les esprits, lorsque, en 1891, ses ouvriers, réunis à l'occasion des succès remportés à l'Exposition universelle de Lyon, lui rendirent dans une noble acclamation enthousiaste **M. Loyer** et son admirable épouse!

Voyons comment il y entra.

Dans sa profession de foi aux élections du 30 août 1893, **Loyer** disait en débutant : « Je n'agis pas par ambition... »

Certes non, il n'agissait pas par ambition; il avait tout ce qu'un homme peut désirer : une épouse admirable, un intérieur charmant, des occupations importantes, la fortune. La tâche, au contraire, était ardue; il s'agissait d'entrer en lutte contre des chefs les plus importants du parti révolutionnaire international. L'œuvre était difficile, ardue. Mais lui lui montra le devoir; et il l'hésita pas, le ramplit, sans même se rendre compte que c'était pour lui une cause sacrée à laquelle il se devait de toute son âme; la cause de la Patrie!

Lille comprit le langage; **Loyer** fut élu contre **Larguez**.
Ce qu'il fit dans la vie politique : Un modeste; ferme dans ses convictions, et un vrai libéral.

Il était de ceux qui veulent la liberté sous toutes ses formes; il voulait la liberté de penser, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté du travail. C'est, au nom de la liberté qu'il lutta; en conviant pour l'obtenir tous les braves gens à s'unir.